

## Compte rendu synthétique de la séance du Conseil municipal du 10 avril 2014.

Le compte rendu intégral est disponible sur [www.leconquet.fr](http://www.leconquet.fr)

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf : B. DREYFUS, pvr à Ph. BAZIRE.

M. QUELLEC et I. JESTIN sont désignés comme secrétaires de séance.

### Formation et composition des commissions municipales

Le Maire indique à l'assemblée que des commissions peuvent utilement être créées pour étudier, en amont de leur présentation en conseil municipal, les dossiers relatifs aux différentes attributions et compétences de la commune.

Elles sont des organes de proposition, de réflexion collégiale et de débat. Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que la constitution des commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour garantir l'expression pluraliste des élus. En plus de ces commissions de travail dont la création, prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales, reste facultative, il est nécessaire de créer une Commission d'Appel d'Offres et de désigner les élus siégeant au sein du Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme et du CCAS. Le suivi de l'activité du Village Vacances sera assuré par un comité de pilotage de 5 élus.

Le Maire propose que la composition des commissions, du comité directeur de l'Office municipal de Tourisme et du CCAS s'établisse comme suit :

Commission ou instance	Nombre d'élus du groupe majoritaire	Nombre d'élus du groupe minoritaire
Finances	8	2
Travaux, Patrimoine, Environnement, Affaires portuaires	8	2
Urbanisme	5	1
Jeunesse, Scolaire, Enfance	6	2
Vie associative	3	1
Culture, communication	6	2
OMT	6 (dont le Maire)	2
CCAS*	4	1
CAO*	2	1
Village-vacances	4	1

Ph. BAZIRE déplore que la « vie économique » ne soit pas prise en compte.

Le Maire et M. QUELLEC, premier adjoint notamment délégué à la vie économique, l'invitent à se rapporter au document spécialement annexé à la convocation et diffusé à tous les élus, qui présentait la proposition de création des commissions et spécifiait clairement qu'un groupe de travail « vie économique » allait être constitué préalablement à l'installation d'une commission « vie économique ».

Ph. BAZIRE signale également qu'il s'interroge sur la création du groupe de travail « village-vacances » alors qu'un conseil d'exploitation serait obligatoire pour gérer le SPIC. F. BIDAN, adjointe aux finances, lui indique que, dans les communes de moins de 3500 habitants le Code général des collectivités territoriales prévoit que le Conseil municipal peut faire office de conseil d'exploitation du SPIC. Elle informe l'assemblée que ce groupe de travail devra justement s'interroger sur le mode de gestion du village-vacances.

Ph. BAZIRE interroge le maire quant à la possibilité, pour les élus de l'opposition, de se suppléer au sein des commissions quand ils ne pourront y assister. Le Maire lui répond qu'il n'y

voit aucun obstacle. M. QUELLEC et le Maire proposent de créer immédiatement les groupes de travail « finances et vie économique » et Agenda 21.

La création des commissions et leur composition est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention des élus du groupe minoritaire

### Désignation des délégués de la commune au sein des syndicats et organismes associés (cf. liste jointe).

Le conseil procède, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Ph. BAZIRE & B. DREYFUS, Ph. GAY et A.HUELVAN) aux désignations des élus au sein des Syndicats ou instances extérieures

Désignation des élus siégeant dans les organismes extérieurs,		
Organisme	Titulaires	suppléants
Conseil Portuaire	Jean-Michel KEREBEL	Annaïg LARSONNEUR
Comité des îles	Xavier JEAN	Jean-Michel KEREBEL
Syndicat des Eaux de Kermorvan	Jean-Luc MILIN	Annie MILIN
	Annaïg LARSONNEUR	Etienne GUENNEAU
Syndicat Mixte de Saint Mathieu	Marcel QUELLEC	Roger COGUEC
VIGIPOL - 1T et 1S	Roger COGUEC	Jean-Michel KEREBEL
Conseil des écoles	Annie MILIN	Sylvain SOUBIGOU
Correspondant Défense	Roger COGUEC	
Syndicat du vélodrome	Patrice LAMOUR	Etienne GUENNEAU
SDEF : 2 délégués « territoriaux » et 2 suppléants	Jean-Luc MILIN	Roger COGUEC
	Françoise BIDAN	Marcel QUELLEC
Association « Port d'intérêt patrimonial » :	Marcel QUELLEC	Jean-Michel KEREBEL
Délégué sécurité routière	Roger COGUEC	

**Composition du Comité Directeur de l'Office Municipal de Tourisme** L'Office Municipal du Tourisme est un Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial chargé de la promotion de la commune, de son animation et de son développement touristique. Les élus suivants siégeront au sein du Comité directeur : **Patrice LAMOUR**, Xavier JEAN, Marcel QUELLEC, Martine CAM, Joëlle DUCHÊNE, Elisabeth CARRERE, Annaïg HUELVAN, Isabelle JESTIN

Sont nommés par le Maire pour y représenter les acteurs économiques et associatifs : Jean-Charles CASTEL (hôtel), Jacques QUEGUINER (hôtel-restaurant), Morgane LUNVEN (pâtisserie), Patrick FRENOT (camping), Gaëlle FALHUN (galerie), Harold LE MEUR (fumaisons), René RICHARD (association la Mer en Livres).

### Détermination des indemnités des élus.

Il est proposé que cette enveloppe permette l'indemnisation du Maire, des adjoints, ainsi que des conseillers délégués, selon la répartition suivante :

Le Maire : 43 % de l'IB 1015, soit 1634 € bruts ou 1278 € nets.

Les adjoints : 16.5 % de l'IB 1015, soit 627 € bruts / 561 € nets.

Les conseillers délégués : 8.25 % de l'IB 101, soit 313 € bruts / 280 € nets.

Cette question est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés (abstentions de Ph. BAZIRE, B. DREYFUS, I. JESTIN, Ph. GAY, A. HUELVAN).